

## Commune de Messimy-sur-Saône

### Enquête publique sur la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

oooooOOOooooo

Par arrêté n° 2018/03/10 du 26 mars 2018, le Maire de Messimy-sur-Saône (Ain) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné Monsieur Patrick DECOLLONGE, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Messimy-sur-Saône, du mardi 17 avril 2018 à 09 heures 00 au vendredi 25 mai 2018 à 16 heures 00, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté, à partir de la date d'ouverture de l'enquête publique, sur le site Internet suivant : [www.messimysursaone.fr](http://www.messimysursaone.fr)

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie les : mardi 17 avril de 09 heures à 12 heures ; jeudi 26 avril de 09 heures à 12 heures ; samedi 05 mai de 09 heures à 12 heures ; samedi 12 mai de 09 heures à 12 heures ; vendredi 18 mai de 13 heures 30 à 16 heures et vendredi 25 mai de 13 heures 30 à 16 heures. Les observations peuvent également être transmises par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Messimy-sur-Saône ou par voie électronique à l'adresse suivante : [enquetepubliqueplumessimysaone@orange.fr](mailto:enquetepubliqueplumessimysaone@orange.fr)

Cet avis est affiché à la Mairie, sur la place de la mairie / école (panneau d'affichage), rue du Bourg (panneau contre bâtiment épicerie) et chemin des Ferrières (panneau d'affichage) et peut être consulté sur le site Internet de la commune de Messimy-sur-Saône.

Le projet de révision du plan local d'urbanisme n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale et la décision correspondante figure dans le dossier d'enquête.

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site Internet de la commune ([www.messimysursaone.fr](http://www.messimysursaone.fr)) sur lequel vous pouvez consulter le dossier à partir de la date d'ouverture de l'enquête publique.

Au terme de l'enquête, la révision du plan local d'urbanisme sera approuvée par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site Internet mentionné ci-dessus.

Le Maire,  
Yvette BADOIL